

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

du **DIX HUIT MARS**
DEUX MILLE VINGT SIX

DEMANDEUR :

TRIBUNAL DE COMMERCE
34, Rue de Strasbourg BP 265
à CARCASSONNE (11000).

S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOC.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET : 504 120 635 00025

dossier n° 6071905



S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
Commissaires de Justice assoc.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. :04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET :504 120 635 00025

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **DIX HUIT MARS**
DEUX MILLE VINGT SIX

Références à Rappeler :

6071905/INV/CP

A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège

AGISSANT EN VERTU D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 18 février 2026

Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une prise du patrimoine de :

S.A.R.L. **TOUT L'APERO**
12 RUE GAMBETTA
11260 ESPERAZA

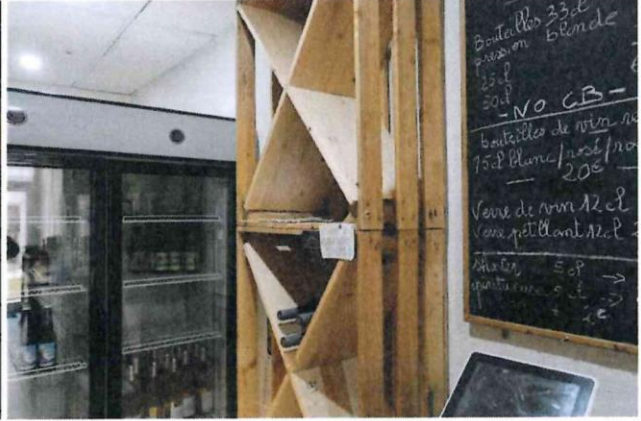
Déférant à cette réquisition,

Selarl *AUXILIA JURIS, Huissiers de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;*

Me suis transporté où là étant, en présence de Monsieur ROSSEL Jean-Luc, je procède à l'inventaire de l'actif mobilier suivant :

Désignation	Valeur continuation d'activité	Valeur liquidative
1 vitrine réfrigérée 2 portes vitrées de marque COMBISTEEL (photo n° 2)		
1 petit réfrigérateur top de marque FAURE (photo n° 3)		
3 range-bouteilles bois (photos n° 4 et 5)		
1 buffet avec plan de travail en bois 2 tiroirs (photo n° 6)		
1 lave-verres de marque CB200 (photo n° 7)		
1 vitrine réfrigérée 3 portes coulissantes de marque L2G BM (photo n° 8)		
1 vitrine vitrée pour verres de marque METRO PROFESSIONAL (photo n° 9)		

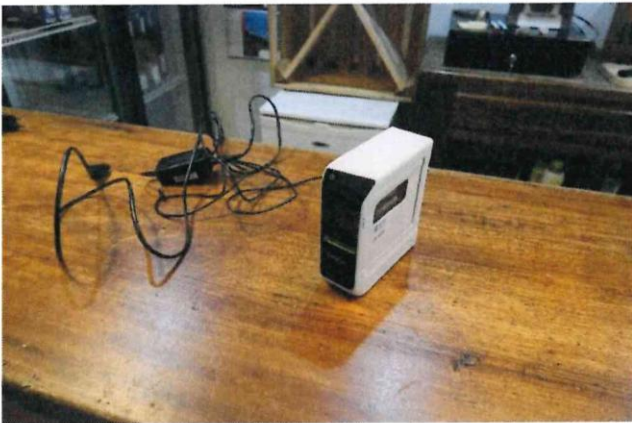
6 mange-debout (photo n° 10)	
3 tables plateau bois et verre, pieds métalliques (photo n° 11)	
16 tabourets métalliques (photos n° 12)	
1 meuble office plusieurs compartiments, 1 tiroir (photo n° 13)	
1 machine à glaçons de marque SIMAG (photo n° 14)	
1 table carrée dessus mélaminé blanc (photo n° 15)	
1 tour réfrigéré 3 portes de marque AFI COLLIN LUCY (photo n° 16)	
1 balance de marque MILLIOT (photo n° 17)	
1 plaque inox sur 6 compartiments en mélaminé gris (photo n° 18)	
3 doubles friteuses de marque VEVOR (photo n° 19)	
1 four classique de marque BRANDT (photo n° 20)	
1 hotte professionnelle 3 filtres avec extraction (photo n° 21)	
1 réfrigérateur avec porte vitrée de marque POLAR REFRIGERATION positive (photo n°22)	
1 trancheuse de marque MR année 2011 (photo n° 23)	
1 four micro-ondes de marque DOMEDIA (photo n° 24)	
1 congélateur top de marque CONTINENTAL EDISON (photo n° 25)	
1 lave-vaisselle de marque FAR (photo n° 26)	
1 coupe-frites électrique de marque VEVOR (photo n° 27)	
1 desserte sur roulettes bois et plateaux inox (photo n° 28)	
1 imprimante de marque EPSON LW-600P pour traçabilité (photo n° 29)	
1 planche en bois de chêne, 2 poignées, 2,32 mètres de long (photo n° 30)	
1 banc d'église (photo n° 31)	
1 jeu de fléchettes (photo n° 32)	
1 sono avec amplificateur de marque PIONEER avec 2 enceintes (photos n° 33 et 34)	
1 lot de verres variés	
1 lot d'assiettes et couverts	
Total	













Ceci fait, il nous a déclaré qu'il avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Me Pascal CHABERT
Commissaire de Justice

